

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
10 Février 2017**

OBJET : Transfert de subventions allouées au Syndicat Mixte des Massifs Concors-Ste-Victoire en faveur de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de prendre acte de la substitution de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors Sainte Victoire en ce qui concerne les aides financières allouées par la Commission Permanente conformément à l'annexe au rapport, soit un montant total de 247 700 €, sur une dépense subventionnable globale de 340.000 € HT.

Cette délibération est sans incidence financière.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**